



LETTRÉ D'UNE PERSONNE ÂGÉE DE 90 ANS

MaVille, le XXX Juin 2026

Madame le Député,
Monsieur le Député,

Je suis une personne âgée de 90 ans, donc biologiquement vivante depuis longtemps et fière de l'être, parce que j'ai connu les joies et les peines de cette vie humaine magnifique qui est la nôtre, et que je ne souhaite, malgré mes souffrances quotidiennes de vieille personne, la quitter pour rien au monde !

Et je compte continuer ainsi comme 99% de mes congénères, jusqu'à mon dernier souffle naturel : comme je l'ai fait moi-même pour soutenir mes grands-parents, mes parents, mes amis proches, dont des jeunes très malades : comme eux, je veux être entourée d'amour des miens, et de soins des médecins maîtrisant parfaitement les douleurs de fin de vie ou des maladies incurables.

Mais encore plus fondamentalement, je dois affirmer, pour l'avoir vécu plusieurs fois moi-même auprès de proches, que le moment de l'agonie NATURELLE peut être un grand moment d'amour, infiniment précieux, que l'on ne vit nulle part ailleurs sur le long chemin de la vie. C'est seulement à ce moment que peuvent se dire des mots essentiels qui ne sont jamais parvenus à se formuler avant cet instant...plus haut encore, il arrive aussi d'assister et de partager une incroyable Rencontre entre ce qui a été l'essentiel de la vie du mourant avec l'essentiel de la Vie tout court...et **ceci est un cadeau total offert** au mourant comme partagé à celui qui l'assiste...un cadeau merveilleux qui nous ôte toute trace de peur ou de stress avant cette nouvelle naissance qui nous appelle !

En aucun cas et d'aucune manière, je ne veux qu'une loi de suicide euthanasique en prive les pauvres humains que nous sommes chacun !!

C'est pour cela que je vous félicite d'avoir voté le 26 mai dernier avec cette belle unanimité **la loi sur l'extension et le renforcement des soins palliatifs**, dont c'est tout l'objet, pour les 99% de la population dont je parlais ci-dessus : ils sont mon plus grand espoir de voir commuer vos votes des 3 premières lectures depuis le 26 mai 2024 en vote "CONTRE", ou au moins en "ABSTENTION".

Car pour le 1% restant dans des cas très pénibles, pour lequel j'ai la plus grande compassion, une loi de principe universel instituant "un droit à mourir" pour toute la population qui n'en veut pas (cf. le vote de rejet récurrent du Sénat et la virulence du débat depuis 3 ans), est assurément parfaitement incompréhensible !

Bien sûr, il convient de dépénaliser la demande personnelle de mourir pour ce 1% restant des cas extrêmes comme pour le médecin qui, par accord particulier à la demande du patient, en accord avec sa famille, et totalement professionnellement, les y aiderait en phase ultime de souffrance non résolue par les soins palliatifs et la sédation profonde et continue.

Car oui, nous sommes 99% à vouloir rester biologiquement vivants jusqu'à notre dernier souffle **sans qu'une loi générale fonde le principe légal écrasant le principe vital comme loi de la République**, et, que nous le demandions ou pas, **nous soit proposé comme un SOIN et une mort NATURELLE !**

Etant donc très concerné(e) par la fin de vie des miens comme désormais de moi-même, je me sens la première légitime à agir et à vous demander de ne pas instituer ce principe général de mort, et pour se faire, **de rajouter par amendement lors des débats, le respect intrinsèque de la vie comme principe SUPERIEUR de droit à la vie intégrale au "droit nouveau" à se donner la mort**, au motif que nos corps morts nous appartiennent ! Vous vous appuyez sur le précédent de l'IVG, et je veux vous rappeler que la loi Veil de 1975 n'instituait pas un droit, mais une exception **au droit de la vie rappelé comme premier de sa conception à la fin naturelle dans l'article 1 de la loi Veil. Vous l'avez fait disparaître de la Constitution, et il est désormais seulement l'objet de l'article 16 du Code civil, donc inférieur hiérarchiquement**

Alors même que tous les hérauts du texte nous expliquent que cette loi fera de nous les ultimes maîtres de nos corps et de nos vies, je ne comprends pas pourquoi le Conseil Constitutionnel a décidé ce 17 juin de nous refuser le droit, **et surtout la liberté**, de nous prononcer sur ce qui nous concerne au plus haut point : notre vie à son ultime étape. Nous les refuser pour leur légalisation me semble pour le moins contradictoire.

Cela me conforte dans l'idée que le texte n'est pas une loi circonstancielle d'exception au principe premier du respect de la vie humaine, lui-même ontologique pour que nous continuions notre histoire française, universelle et civilisationnelle.

Si l'on ne rappelle pas légalement le principe premier de la vie sur la mort, mort déjà constitutionnalisée pour la conception avec la liberté de l'IVG, L'Etat pose alors le principe irréversible de suprématie de la mort collective sur la vie, par application faussement choisie de la mort administrée par l'Etat, pour toute personne dans toute la société : non seulement cette loi enterre définitivement le principe premier de la vie humaine, mais en fait elle le fait en instituant le suicide sous forme euthanasique – les modes opératoires sont fournis ET REMBOURSÉS par l'Etat – comme normes de (destruction de) notre société.

Concomitamment à cette législation d'un principe de la mort supérieur à celui de la vie protégée par la loi, nous assistons au même moment, depuis 2023-24, à la mise sur le marché des technologies d'IA surpuissantes et, en tout point cérébral et artificiel, capables de dépasser, à moindre coût, l'Humain biologique. Ces IA sur-consommées par les Humains sont aujourd'hui structurellement génératives de leur déclin professionnel, social, mais surtout cognitif et psychique, voire existentiel, comme votre commission sur le sujet l'a si bien documenté ce printemps.

Le pape lui-même a dû se saisir de cette "révolution technologique" ce 25 mai dernier, pour alerter la planète entière et les créateurs de ces IA bientôt autonomes au détriment existentiel de l'Humain. La présence du CEO d'Anthropic lors de sa présentation de Magnifica Humanitas a fait comprendre les termes de cette réalité.

Face à cette montée de créations artificielles dont le but est de nous remplacer en tout, je pense qu'il est encore plus urgent de laisser tomber le droit au suicide pour tous et de renforcer à l'inverse le principe de vie, pour permettre cette poussée vitale de notre espèce, ce fameux "struggle for life" qui a permis notre apparition sur la planète et son évolution intelligente pour permettre l'organisation civilisationnelle de nos cités et les découvertes médicales bienfaitrices, dont vous êtes aujourd'hui les législateurs...

C'est pourquoi, Mesdames les députées, Messieurs les députés, j'en appelle à vous pour faire cet effort de survie pour nous tous : reconsidérer votre vote « POUR » des derniers passages de la loi, tenez compte du grand clivage de nos contemporains, reconsidérez leur avenir à la lumière de la révolution numérique intégrale, et renforcez leur pouvoir de survie, en votant définitivement « CONTRE » ce projet de loi.

ET si ce n'est pas le cas, ré-inscrivez l'article 16 du Code Civil dans la loi, et dans sa foulée, demandez au Gouvernement l'inscription dans la Constitution du principe fondamental et premier du droit pour chaque être humain à l'intégrité de sa vie biologique d'hommes ou de femme, de sa conception jusqu'à sa mort naturellement aidée et soulagée de ses souffrances, mais pas de sa vie, tel que vous pouvez trouver sa rédaction sous forme de pétition ici.

Voilà à quoi doivent être employées les technologies d'IA bio-humanistes, dont les progrès éradiqueront les maladies et soulageront toute souffrance dans notre nature biologique.`

Et c'est dans cette attente, comme en vous remerciant pour votre écoute que je vous prie de recevoir, Madame le Député , Monsieur le Député , l'expression de ma considération la plus distinguée, et de ma reconnaissance éternelle si vous votez "CONTRE"